



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**

Heure : 19H00  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 08/12/2022  
Date d'affichage : 20/12/2022

Présents : M. Thierry SPAHN, Maire ; Mme DELALLEAU Jocelyne ; M. BERTIN Jean ; Mme GALANDRIN Patricia ; M. de FONTENILLES Jean-Baptiste, Adjoint  
Mme JORDAT Françoise ; M. LARUADE Patrick ; Mme VERGNORY Françoise ; Mme DE PANDIS Nathalie ; Mme HUMBLLOT Anne ; Mme DONDAINE Katy ; M. REVY Nicolas;

Absents excusés : Mme JUDOR Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme DELALLEAU ; M. Xavier LAURENT ayant donné pouvoir à Mme GALANDRIN ; M. ROBIN Marc ayant donné pouvoir à M. BERTIN ; M. DE PANDIS Antonio ayant donné pouvoir à Mme DE PANDIS

Absents : Mme SEDILLIERE Nadia ; M. BEAUMONT Jonathann ; Mme NIVAL Cindy

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.  
M. Nicolas REVY est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- ▲ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2022
- ▲ Aménagement du cœur de village : demande de subventions au titre des amendes de police relatives à la circulation routière 2023
- ▲ Révision des tarifs communaux
- ▲ Convention avec le club de foot de Voulx pour l'occupation de structures communales
- ▲ Informations diverses

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

08.12.2022 : Constitution de provision pour dépréciation – Service de l'eau

08.12.2022 : Constitution de provision pour dépréciation – Budget principal

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) Aménagement du cœur de village : demande de subventions au titre des amendes de police relatives à la circulation routière 2023**

Dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de village, présenté aux membres du Conseil municipal à l'issue de la séance du 22 avril 2021, pour un montant global définitif estimé à 649 149€ HT en septembre dernier, deux opérations (Requalification et Sécurisation du carrefour entre la rue des buttes et la Grande rue Et Sécurisation des abords d'établissements scolaires et assimilés situés centre-bourg) entrant dans le cadre du dispositif d'aides provenant de la répartition du produit des amendes de police 2022 ont reçu une suite favorable avec l'appui des deux conseillers départementaux (40 565€).

Deux nouvelles opérations sont éligibles au même dispositif pour l'année 2023 :

1. Requalification et sécurisation du carrefour Grande Rue et rue du Four.
2. Quatre aménagements de voirie et de sécurité (Aménagement d'une écluse axiale le long de la Grande rue ; Requalification du carrefour rue du Moulin-Grande rue ; Elargissement du trottoir bordant la rue des buttes ; Aménagement d'un plateau surélevé le long de la rue Division Leclerc).

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter les estimatifs faits par le maître d'œuvre pour ces deux opérations et de solliciter les subventions dans le cadre des amendes de police 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les estimatifs des deux opérations citées ci dessus à savoir pour la N°1 de 43 650€ HT et pour N° 2 de 39 825€ HT
- CHARGE le maire ou son représentant des formalités pour l'octroi des subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police
- ADOPTE les plans de financement joints en annexe 1
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire

### **3) Révision des tarifs communaux**

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs communaux, qui n'ont pas été révisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'augmenter les tarifs communaux de la manière suivante :

Objet	Tarif au 1er janvier 2014	Tarif au 1er janvier 2023
Location Foyer – 1 jour	267.00€	330,00 €
Location Foyer – 2 jours	394.00€	460,00 €
Caution pour la location du Foyer	2000.00€	500.00€
Caution Ménage pour la location du foyer	56.00€	100.00€
Location Préfabriqué de la Montagne	57.00€	75,00 €
Location table / jour	3.00€	5,00 €
Location banc / jour	1,25€	1,50 €
PHOTOCOPIES pour les associations (papier blanc fourni par la commune)		
recto noir et blanc	0,07 €	0,07 €
recto verso noir et blanc	0,11 €	0,11 €
recto couleur	0,16 €	0,16 €
recto verso couleur	0,29 €	0,29 €
BIBLIOTHEQUE		
Droit d'inscription hors commune	13,00 €	13,00 €
Caution commune	20,00 €	20,00 €
Page imprimée	0,50 €	0,50 €
Boîtier CD remplacement	1,25 €	1,25 €

➤ Précise qu'il sera demandé, y compris aux associations, pour la location du foyer un chèque de caution de 500€ couvrant en partie la valeur des équipements et un chèque de caution de 100€ pour le ménage.

➤ Précise que pour les associations, la location des salles communales sera payante à demi-tarif dès lors que la location est demandée pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif.

➤ Précise qu'il sera accordé aux agents communaux une fois par an la location d'une salle communale à demi tarif.

M. REVY demande si les locations de salles sont ouvertes aux personnes extérieures, M. le Maire répond que les locations sont réservées à la population Villeblevinoise uniquement.

Objet	Tarif au 1er janvier 2014	Tarif au 1er janvier 2023
<b>CIMETIERE :</b>		
- Concession trentenaire	93.50€	175.00 €
- Superposition	47.00€	50,00 €
- Concession cinquantenaire	142.00€	350,00 €
- Superposition	57.00 €	60.00 €
<b>ESPACE CINERAIRE :</b>		
- Cavurne 15 ans		160.00€
- Juxtaposition		30.00€
- Cavurne 30 ans	46.75€	320.00€
- Juxtaposition	23.50€	35.00€
- Cavurne 50 ans	71.00€	530.00€
- Juxtaposition	28.50€	40.00€
- Columbarium 15 ans		750.00€
- Columbarium 30 ans		1500.00€
- Jardin du souvenir : Plaque facultative (Apposition au panneau mural)		10.00€

M. le Maire précise que les cavurnes et les cases de columbarium peuvent accueillir 4 urnes et que les tarifs du columbarium incluent le coût de la marbrerie (porte en marbre avec décor).

Mme Galandrin précise que le dépôt des cendres au jardin du souvenir se fait exclusivement par l'intermédiaire des entreprises de pompes funèbres.

➤ De conserver les montants des droits de place du marché :

Longueur Véhicule	annuel	semestriel	trimestriel	Mensuel	Hebdomadaire
5	142,00 €	78,00 €	43,00 €	17,00 €	5,00 €
6	171,00 €	95,00 €	52,00 €	20,00 €	6,00 €
7	200,00 €	110,00 €	60,00 €	23,00 €	7,00 €
8	228,00 €	125,00 €	69,00 €	26,00 €	8,00 €
9	268,00 €	141,00 €	78,00 €	30,00 €	9,00 €
10	285,00 €	157,00 €	86,00 €	33,00 €	10,00 €
11	313,00 €	172,00 €	95,00 €	36,00 €	11,00 €
12	342,00 €	188,00 €	103,00 €	40,00 €	12,00 €
13	370,00 €	204,00 €	112,00 €	43,00 €	13,00 €
14	399,00 €	219,00 €	121,00 €	46,00 €	14,00 €
15	427,00 €	235,00 €	129,00 €	50,00 €	15,00 €
16	456,00 €	251,00 €	138,00 €	53,00 €	16,00 €
17	484,00 €	266,00 €	146,00 €	56,00 €	17,00 €
18	513,00 €	282,00 €	155,00 €	59,00 €	18,00 €
19	541,00 €	298,00 €	164,00 €	63,00 €	19,00 €
20	570,00 €	313,00 €	172,00 €	66,00 €	20,00 €

Droits de place forains et occasionnels (du type déballage de camions d'outillage), hors jour de marché) : 2,50 € le mètre.

➤ De modifier le règlement des locations de salles communales et le règlement du cimetière avec la prise en compte des termes de cette délibération.

#### **4) Convention avec le club de foot de Voulx pour l'occupation de structures communales**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le club de foot de Voulx utilise le stade communal ainsi que les vestiaires pour leurs entraînements deux fois par semaine afin de

pouvoir bénéficier de l'éclairage nocturne du terrain. Il y a donc lieu de fixer un tarif de location pour la saison d'occupation 2022-2023 et propose de le fixer à 350€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ Décide de louer le stade de foot communal et ses vestiaires au club de foot de Voulx au tarif de trois cent cinquante euros (350€) pour la saison 2022-2023.

➤ Charge Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation de ces structures communales.

### 5) Informations diverses

M. de Fontenilles donne lecture d'une note de l'AMF sur les éventuelles coupures d'électricité.

Informations sur le site Eco Watt <https://.monecowatt.fr>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45  
Thierry SPAHN, Président de séance.



Annexe 1 : Plan de financement du projet d'aménagement du cœur village  
Opération N°1 : Requalification et sécurisation du carrefour entre la Grande Rue et la rue du Four  
(montants estimatifs)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Désignation et détail des travaux : Point III.1.3 « Evaluation de l'enveloppe à affecter aux travaux » de la note descriptive	43 650.00€	Subvention amendes de police 2023 30% / Plafond subventionnable 45 000€HT	13 095€
		Autofinancement	30 555€
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>43 650 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>43 650 €</b>

Opération N°2 : Quatre aménagements de voirie et de sécurité (montants estimatifs)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Ecluse Axiale Grande Rue : Désignation et détail des travaux -Point III.1.3 Evaluation de l'enveloppe à affecter aux travaux » de la note descriptive	2 110€		
Sécurisation d'une intersection au centre bourg : Désignation et détail des travaux -Point III.2.2 Evaluation de l'enveloppe à affecter aux travaux » de la note descriptive	25 325€	Subvention amendes de police 2023 30% / Plafond subventionnable 45 000€HT	11 947.50€
Elargissement de trottoir rue des buttes : Désignation et détail des travaux -Point III.3.2 Evaluation de l'enveloppe à affecter aux travaux » de la note descriptive	9 050€	Autofinancement	27 877.50€
Sécurisation des circulations piétonnes le long de la rue Division Leclerc : Désignation et détail des travaux -Point III.4.2 Evaluation de l'enveloppe à affecter aux travaux » de la note descriptive	3 340€		
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>39 825 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>39 825€</b>